

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 31 août 2023 à 8h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers Alexandre Laganière et Jean-François Robillard sont absents durant toute la durée de la séance

Sont également présentes la greffière, la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 8h.

RÉSOLUTION NO. 2023-351

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-352

Autorisation de signature – Transaction – Règlement d'un grief

ATTENDU le grief 2022-002;

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 30 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la transaction intervenue entre les parties;

QUE la mairesse et la directrice des ressources humaines soit autorisées à signer la transaction pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2023-353

Octroi de contrat – Études, plan et devis pour l'aménagement des bureaux pour le Service de l'urbanisme – ST-2307-EPD-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de six fournisseurs pour des plans et devis pour l'aménagement de bureaux pour le Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
PLA architectes	65 400 \$
DWB Consultants	72 535 \$

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, daté du 29 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à la firme PLA architectes, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 65 400 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2023-354

Adjudication – Démolition, construction et aménagement – Nouveau chalet du Lac Rond – ST-2308-T

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les travaux de démolition, de construction et d'aménagement pour le nouveau chalet du Lac Rond;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 août dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
Cadrin Consultants inc.	1 705 964,56 \$
9227-8605 Québec inc. (Gestion Karmat)	2 220 835,70 \$
9220-9733 Québec inc. (Naxo Construction)	2 635 725,60 \$

ATTENDU le rapport de monsieur Mathieu Gagné, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 29 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de démolition, de construction et d'aménagement du nouveau chalet du Lac Rond, à l'entreprise *Cadrin Consultants inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 483 770 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la transmission de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les règlements d'emprunt 1321 et 1337, remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2023-355

Règlement 1340 décrétant un emprunt de 115 000\$ pour des travaux de pavage pour une section de la rue du Valais, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 143 591\$ – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1340 décrétant un emprunt de 115 000\$ pour des travaux de pavage pour une section de la rue du Valais, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 143 591\$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

RÉSOLUTION NO. 2023-356

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 8h01.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques